



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0176

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Requalification de l'avenue Gabriel Péri-Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliout), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0176**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Requalification de l'avenue Gabriel Péri-Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Les avenues Gabriel Péri et Salvador Allende, situées sur la commune de Vaulx en Velin, représentent un axe structurant de la ville mais, par leur caractère autoroutier, créent un effet de coupure entre les quartiers.

Le projet consiste à rendre un caractère plus urbain à ces voiries en les paysageant et en privilégiant les circulations piétonnes et cyclistes tout en requalifiant les carrefours. L'accessibilité et l'attractivité des centres administratifs et commerciaux de la ville en seront renforcées.

Ce projet est financé par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), dans le cadre de la convention pour le Grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin. Ce projet s'inscrit donc en cohérence avec plusieurs autres projets sur le site.

Description du projet

Le projet a été décomposé en 4 tranches opérationnelles :

- la tranche A comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les carrefours Pont des Planches et Teste-Lefèvre,
- la tranche C comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les rues Picasso/Monmousseau et Georges Rougé et l'avenue Salvador Allende entre les rues Georges Rougé et Audin,
- la tranche B comprenant l'avenue Gabriel Péri entre les carrefours Teste-Lefèvre et Picasso-Monmousseau,
- la tranche D comprenant l'avenue Salvador Allende entre les carrefours Liberté/Audin et Marcellin-De Gaulle.

La tranche A n'est pas programmée à ce jour. La tranche C est désormais achevée. Les tranches B et D sont en cours de réalisation.

Le projet, comportant les tranches B et D, vise :

- la réduction à 2 voies de circulation,
- la création de stationnement longitudinal bilatéral,
- la mise en œuvre de pistes cyclables séparées des trottoirs par des bandes plantées et des arbres de hautes tiges,
- le remplacement complet de l'éclairage public,
- le remplacement de la signalisation tricolore lumineuse.

Pour la tranche B, suite au redéploiement des lignes de bus dans le cadre du projet Atobus et à la demande du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), des couloirs bus d'approche aux carrefours (2 x 150 mètres linéaires) seront créés.

Ce projet relevant simultanément de la compétence de 2 maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée et compte tenu des caractéristiques propres de l'opération, de son articulation en termes de travaux notamment, la Ville de Vaulx en Velin et la Communauté urbaine ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique, en l'application de l'article 2-II de la loi du 12 juillet 1985.

Une convention de maîtrise d'ouvrage unique a ainsi été adoptée le 26 janvier 2012.

C'est ainsi que l'ensemble de cette opération est assuré sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine.

Principes d'aménagements

Les aménagements proposés correspondent au programme validé en 2005 en prenant en compte des adaptations liées aux évolutions importantes de la ville (ZAC, constructions, Atobus, etc.).

Les tranches B et D reprennent les principes des aménagements de la tranche C, avec des matériaux plus simples (bordures et pavés béton au lieu de granit, bandes podotactiles collées au lieu de cassette asphalte et clous inox).

Aspects financiers du projet

La tranche C, désormais achevée, a fait l'objet d'une autorisation de programme totale de 6 550 000 €, par 3 délibérations :

- n° B 2002-0895, le 14 octobre 2002, pour un montant de 500 000 € TTC (études de maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage),
- n° 2008-4797, le 11 février 2008, pour un montant de 5 500 000 € TTC (travaux de voirie),
- n° 2009-0652, le 6 juin 2009, pour un montant de 550 000 € HT (travaux d'assainissement et d'eau potable).

Sur la base des estimations issues des études du projet, les tranches B et D ont fait l'objet d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme par une délibération n° 2011-2482 du 17 octobre 2011, pour un montant de 4 683 000 € (4 483 000 € TTC au titre du budget principal et 200 000 € HT au titre du budget annexe de l'assainissement).

Le besoin d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Plusieurs chantiers et opérations immobilières sont intervenus sur le secteur concerné par le projet. En pratique, au droit de la rue Gabriel Péri, un immeuble d'habitation s'est construit en retrait, créant ainsi un espace ayant fait l'objet de la réalisation d'une place publique. Dans la rue Salvador Allende, des immeubles d'habitation dédiés au secteur tertiaire sont en cours de construction et modifient le phasage des travaux.

L'adaptation du projet à ce nouvel environnement a donc été nécessaire et a généré différents surcoûts. L'évolution du périmètre du projet, suite à la mise en œuvre des programmes immobiliers, a conduit à l'augmentation des travaux d'éclairage public (+ 116 000 € TTC), ainsi que des travaux de voirie et plantations (77 000 € TTC) et a nécessité des travaux de reprise (+ 140 000 € TTC).

D'autres facteurs d'évolution de coûts sont aussi intervenus : les évolutions de réglementations (réseaux, amiante) ont conduit à des travaux supplémentaires (+ 30 000 € TTC) et l'augmentation du taux de TVA le 1er janvier 2014 a généré un surcoût (+ 20 000 €).

Des diminutions de coûts ont été aussi constatées : les révisions de prix ont été plus favorables qu'attendues (- 33 000 € TTC).

Il en ressort un besoin complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 350 000 € TTC en dépenses au titre du budget principal.

En outre, en application de la convention de maîtrise ouvrage unique précitée, une recette supplémentaire de 116 000 € TTC pour le budget principal sera obtenue auprès de la Ville de Vaulx en Velin au titre des dépenses de réalisation de l'éclairage public.

La charge nette supplémentaire en dépense, pour la Communauté urbaine, s'établit donc à 234 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'augmentation du volume de travaux nécessitant l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme et la poursuite de l'opération requalification de l'avenue Gabriel Péri - Salvador Allende à Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 350 000 € TTC en dépenses et 116 000 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 240 000 € en dépenses en 2014 et 110 000 € en dépenses en 2015 et 116 000 € en recettes en 2014 sur l'opération n° 0P09O0734.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à :

- 10 833 000 € TTC en dépenses et 4 474 000 € en recettes pour le budget principal,
- 295 000 € TTC en dépenses pour le budget annexe des eaux,
- 455 000 € HT en dépenses pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.